

# Rapport sur la solvabilité et la situation financière 2022

D.A.S. Société anonyme belge d'assurances de Protection Juridique D.A.S. Belgische Rechtsbijstandsverzekerings- maatschappij NV

Koning Albert II Laan 7, 1000 Brussel

Code BNB N° 0687

2022

## **Auteurs**

Auteurs originaux	Département	Fonction de l'auteur
Gwendolyne Verstraelen	Risk Management Function	CRO

# **Propriétaire**

Nom du document	Département du propriétaire		
Solvency and Financial Condition Report	Risk Management Function		

## Contributeurs

Contributeurs	Département	Fonction	
Coralie Ilunga Meta	Risk Management Function	Qualitative Risk Officer	
Lisa Devogel	Finance	Finance manager	

## Réviseurs

Réviseurs	Département	Fonction
Karl Van den Bulck	Finance	CFO
Gwendolyne Verstraelen	Risk	CRO

# Détenteurs du pouvoir d'approbation

Détenteurs du pouvoir d'approbation	Date ou référence de la réunion	Fonction
Conseil d'administration	16/03/2023	Conseil d'administration

## Classification des données

Usage externe, confidentiel.

# Historique des versions

N° version	Date version	Demandeur du changement	Auteur	Description du changement
Version 1.0	09.02.2023		СМ	Première ébauche
Version 1.1	15.02.2023		GWV	Révision
Version 1.2	16.03.2023	CA	GWV	Mise à jour après observations du CA

# Table des matières :

1.	Résumé	. 3
	1.1 Activité et résultats	. 4
	1.2 Système de gouvernance	. 5
	1.3 Profil de risque	. 5
	1.4 Valorisation à des fins de solvabilité	. 6
	1.5 Gestion des capitaux	. 6

#### 1. Résumé

DAS Belgique est une entité juridique belge détenue à 99,99 % par ERGO Versicherung AG basée en Allemagne. Le groupe ERGO est une filiale détenue à 100 % par Munich Re, l'une des plus importantes compagnies de réassurance au monde. DAS Belgique est une compagnie d'assurances monoligne dont les activités se limitent au secteur de l'assurance de protection juridique (PJ).

L'histoire de DAS Belgique débute en 1917, avec la fourniture d'une protection juridique aux spectateurs du circuit de course automobile du Mans. Aujourd'hui, DAS Belgique est le leader du marché de l'assurance de PJ en Belgique et a pour objectif de renforcer encore davantage cette position à l'avenir.

#### 1.1 Activité et résultats

Du point de vue des souscriptions, malgré le ralentissement de l'économie belge dont les effets ont été exacerbés par une inflation extrêmement élevée, la croissance de DAS Belgium s'élève à 4,5 % (2021 : 5,1 %) d'augmentation des primes émises. Au total, les primes émises en 2022 s'élèvent à 131,9 millions EUR. Ce taux de croissance s'explique par l'augmentation de 7 % des tarifs (en juillet 2022) sur plusieurs produits, en combinaison avec une nouvelle production.

Ces revenus ont été utilisés pour gérer de manière adéquate les coûts internes et externes de 63 356 sinistres (2021 : 62 898 sinistres), produisant un taux de sinistralité correspondant de 58,3 % (2021 : 58,5 %). En 2022, nous avons observé une augmentation du nombre de dossiers de sinistre et des coûts moyens par dossier de sinistre clôturé.

Les charges d'exploitation ont légèrement augmenté, avec pour résultat un ratio de coûts de 36,5 % (2021 : 36,4 %). Cette augmentation peut s'expliquer par les coûts imputables au projet IFRS 17 et par l'inflation. Le ratio combiné avant réassurance (BEGAAP) 2022 était conforme aux prévisions à 94,8 % (2021 : 95 %).

Le résultat d'investissement a augmenté et représente un résultat positif de 0,8 million EUR qui s'explique par la plus-value réalisée sur des fonds d'actions au 1er trimestre 2022.

DAS Belgique contribue activement à l'actuel Plan Stratégique 2 d'ERGO (ESP2) au niveau de chacune des trois dimensions « Scale », « Shape » et « Succeed ». Ce plan continue jusqu'en 2025. Le cadre stratégique fondamental de DAS Belgique s'inscrit dans le cadre du « Product Leadership » de Treacy et Wiersema.

Se concentrer sur le Product Leadership, c'est s'efforcer de fournir en permanence le meilleur produit sur le marché. Cela signifie notamment :

- Répondre aux besoins (ou créer les besoins) du marché dans son ensemble et non du client individuel.
- Atteindre le prix Premium grâce à l'expérience fournie par le produit.
- Être précurseur sur le marché et « créer » le marché.

Au cours des prochaines années, DAS Belgique continuera à fournir les meilleurs produits et services de sa catégorie en tant que leader en matière d'assurance PJ en Belgique.

DAS Belgique promeut activement une nouvelle culture d'entreprise interne lui permettant d'être précurseur sur le marché, au moyen d'un développement de produit rapide, mais de grande qualité ainsi qu'une prestation de services orientée client. Le modèle organisationnel choisi est basé sur des principes d'autogestion.

DAS Belgique développe activement de nouveaux canaux de distribution, en plus de l'important canal de courtiers qui continue à représenter plus de 60 % du marché de l'assurance non-vie.

## 1.2 Système de gouvernance

Le système de gouvernance de la compagnie s'est amélioré ces dernières années pour répondre aux exigences de Solvabilité II. En 2022, les actions suivantes ont été entreprises :

- L'adaptation périodique des « Politiques » de la compagnie
- L'enquête d'expertise et d'honorabilité de 2022 (Fit & Proper) fait état de résultats positifs solides, sans faiblesse majeure identifiée, et d'un alignement global des participants, principalement du Conseil d'administration, en ce qui concerne la stratégie de la compagnie et leur contribution à celle-ci.
- À la lumière des résultats d'un audit interne de la gouvernance d'entreprise, plusieurs mesures ont été prises afin d'améliorer encore le cadre de gouvernance.
- À la suite de l'évaluation de l'efficacité du système de gouvernance, la principale préoccupation concerne la fonction Compliance, étant donné que le Compliance Officer a démissionné en mai 2022. Un collaborateur chargé de la conformité réglementaire a été engagé en octobre 2022 avec pour objectif de devenir le nouveau Compliance Officer (et responsable du département Compliance).

Les principales fonctions clés sont mises en œuvre de manière adéquate au sein de la compagnie, ce qui se traduit par un système de gouvernance globalement efficace.

Le développement du système de gestion des risques et de contrôle interne s'est poursuivi en 2022 et a permis de renforcer encore la stratégie de risque de la compagnie.

## 1.3 Profil de risque

Le profil de risque de la compagnie est décrit et suivi de façon adéquate dans le système de gestion des risques et de contrôle interne.

Le risque de souscription de la compagnie est évalué sur la base de paramètres propres à l'entreprise, tandis que d'autres composants sont évalués selon la formule standard.

Les risques non pris en compte dans la formule standard (risque stratégique, risque de réputation...) sont traités dans le cadre des « besoins de solvabilité propres » (Own Solvency Needs) décrits dans le rapport ORSA.

Des techniques d'atténuation des risques sont dûment prises en compte dans le cadre de la stratégie de gestion des risques et des capitaux de DAS Belgique. Depuis le 01/10/2015, un contrat de réassurance est souscrit auprès de ERGO Versicherung AG. Le contrat a été renouvelé en 2022 et la quotepart reste de 40 %.

Les principaux risques auxquels la compagnie est confrontée sont les suivants :

- Risques de souscription : en tant qu'assureur monoligne non-vie et compte tenu de l'aversion pour le risque relative de sa politique de placement, les risques liés aux processus de provisionnement ou de tarification sont les plus importants pour la compagnie.
- Risques stratégiques : en raison de la perturbation actuelle du marché (inflation exceptionnellement élevée, guerre russe en Ukraine) et des programmes stratégiques développés au niveau du groupe et au niveau local, la compagnie fait face à d'importants risques culturels et de gestion du changement.
- Risques opérationnels : en raison des changements multiples survenant au sein de la compagnie (accélération de la digitalisation/de l'automatisation et nouvelle manière de travailler), les processus opérationnels de la compagnie évoluent rapidement, ce qui nécessite une surveillance supplémentaire du risque opérationnel, en particulier en ce qui concerne la charge de travail absorbée par des départements clés tels que l'informatique et la gestion des sinistres.
- Risque de marché : ces risques comprennent principalement l'incertitude des marchés et les mauvais résultats actuels des investissements.

#### 1.4 Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des actifs et des éléments du passif est conforme aux exigences de Solvabilité II :

- La valorisation des investissements est basée sur la valeur de marché transmise par le gestionnaire d'actifs (Munich RE/ MEAG).
- La valorisation des autres actifs est fondée sur les principes de la juste valeur.
- La valorisation des provisions techniques suit les exigences de la meilleure estimation et est soumise à une validation spécifique par la fonction actuarielle, décrite dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.
- La valorisation des autres éléments de passif est fondée sur les principes de la juste valeur.
- La valorisation des impôts différés suit les exigences de Solvabilité II.

#### 1.5 Gestion des capitaux

La classification et l'ajustement des fonds propres sont justifiés. Le point suivant a été soumis à une approbation spécifique de l'Autorité de surveillance :

- Capital non appelé sous forme de Tier 2 Ancillary Own Funds (fonds propres auxiliaires de niveau 2)

Le calcul du SCR et du MCR est validé en interne par la fonction de gestion des risques, faisant suite à une première estimation par le département financier. La compagnie améliore continuellement ses contrôles et processus en fonction de l'exigence de reporting de Solvabilité II.

La compagnie n'utilise aucune mesure transitoire.

DAS Belgique veille au respect continu des exigences de solvabilité et a atteint un ratio Solvabilité II de 202 % au 31/12/2022 (176 % au 31/12/2021).

Le minimum de capital requis (MCR) est également atteint.

		31/12/2021	31/12/2022	YTD
Fonds propres de base				
Éléments des fonds propres				
Total des fonds propres disponibles pour respecter les exigence SCR (solo)	Total	56.254.567,71	55.823.951,64	-1%
	Tier 1 non restreint	49.400.284,51	48.969.668,44	-1%
	Tier 1 restreint	0,00	0,00	
	Tier 2	6.854.283,20	6.854.283,20	0%
	Tier 3	0,00	0,00	
SCR		31.845.880,26	27.550.643,57	-13%
MCR		14.330.646,12	12.397.789,60	-13%
Ratio de fonds propres éligibles par rapport au SCR		176,65%	202,62%	15%
Ratio de fonds propres éligibles par rapport au MCR		344,72%	394,99%	15%

Au cours de l'exercice 2022, la compagnie est restée en conformité avec les exigences SCR et MCR. La compagnie considère le ratio suffisant pour couvrir ses besoins en capital. La compagnie est confiante en la situation de ses fonds propres.